ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de **SAINT GATIEN DES BOIS** (Département du Calvados – Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	04 septembre 2019 – Autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de réserve foncière avec l'EPF Normandie.
SITUATION DU BIEN :	3 Parcelles supportant une villa, une salle de classe accolée et 3 bâtiments (état général dégradé, voire très dégradés), situées 61 Rue des Brioleurs sur le territoire communal, cadastrées section **AP n°s 152, 168 et 169** pour une contenance totale de 11 704 m².
URBANISME :	PLU approuvé le 20/11/2014, modifié les 27/09/2016 et 19/02/2018 : zone UBa (zone urbaine périphérique du centre dense dans l'agglomération honfleuraise et correspondant aux centralités villageoises. Périmètre de protection : zone inscrite mais pas classée. Le site est desservi en divers réseaux.
PROJET :	Création d'un espace de co-working / tiers lieux, ainsi que d'une maison de services au publics (MSAP).
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**08 octobre 2019 – Avis favorable sous réserve d'une mise en sécurité du site.**
PROPRIÉTAIRE :	**Association Paroissiale**
ÉVALUATION DOMANIALE :	02 septembre 2019
IMPUTATION :	**Compte n° 926 940 - SAINT-GATIEN-DES-BOIS "61 rue des Brioleurs"** **Enveloppe projet : 262 500 €**

ROUEN le 23 octobre 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires [illegible]nales
chargé du pôle "po[illegible] publiques"

Dominique LEPETIT

15 NOV. 2019

/FDL